

Accueil collectif

Découvrez les différentes structures municipales et associatives proposant un accueil collectif pour les jeunes enfants.

Il offre la possibilité à votre enfant, à partir de 10 semaines jusqu'à l'année de ses 4 ans comprise, de s'intégrer dans une collectivité en rencontrant d'autres enfants. Il est pris en charge par une équipe de professionnels de la Petite Enfance qui veille à son développement et son épanouissement.

L'enfant peut être accueilli de façon régulière, à temps complet, partiel, ou de façon occasionnelle.

Pour l'accueil collectif en structure municipale et associative, les tarifs appliqués sont ceux préconisés par la Caisse d'Allocations Familiales, calculés en fonction du nombre d'enfants à charge, des ressources parentales, d'un éventuel handicap de l'enfant, et de la présence ou non d'un enfant porteur de handicap dans la fratrie.

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ou futur enfant ? Votre préinscription peut se faire dès le début de grossesse.

Vous pouvez contacter :

- › Patricia Puzenat, référente parentalité.

[Prenez de préférence un rendez-vous en ligne.](#) 

ou Tél. : 07 71 37 50 25 / 04 51 23 60 80 ou par mail à p.puzenat@ville-ecully.fr

Maison de la famille : 1 allée des Tullistes à Écully

CRÈCHES MUNICIPALES



STRUCTURES ASSOCIATIVES



ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES 3-6 ANS





MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser